



Responsabilité sociale des entreprises

Rapport 2017

BIOM'UP
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 5 609 821,50 €
8 ALLEE IRENE JOLIOT CURIE
69 800 SAINT PRIEST
481 014 041 RCS LYON



Table des matières

<i>Responsabilité sociale des entreprises</i>	1
<i>1.1. Périmètre et méthodologie de reporting</i>	3
<i>1.2. Informations sociales</i>	4
1.2.1. Emploi.....	5
1.2.2. Organisation du travail.....	8
1.2.3. Relations sociales.....	9
1.2.4. Santé et sécurité.....	9
1.2.5. Formation	11
1.2.6. Egalité des chances	12
1.2.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.....	13
<i>1.3. Informations environnementales</i>	14
1.3.1. Politique générale en matière environnementale	14
1.3.2. Prévention de la pollution	15
1.3.3. Prévention et gestion des déchets	17
1.3.4. Utilisation durable des ressources	18
1.3.5. Emissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique	21
1.3.6. Biodiversité.....	21
<i>1.4. Informations sociétales</i>	21
1.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe	21
1.4.2. Relations avec les parties prenantes	22
1.4.3. Fournisseurs et sous-traitance	23
1.4.4. Loyauté des pratiques.....	23
1.4.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	24
<i>1.5. Table de correspondance entre les informations demandées par l'article 225-102-1 du code de commerce et les informations publiées par Biom'up</i>	25
<i>1.6. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales</i>	30

1. Informations sociales, environnementales et sociétales

Fondée en 2005, la société Biom'up, spécialiste en dispositifs médicaux implantables à base de collagène, conçoit des produits hémostatiques fondés sur des biopolymères brevetés, destinés à simplifier la pratique des chirurgiens de multiples spécialités (chirurgie rachidienne, cardiaque, générale, orthopédique, plastique), et à en améliorer la qualité pour le bénéfice des patients.

En octobre 2017, et dans le cadre de l'accroissement de ses activités, la société a lancé et réussi avec succès son introduction en bourse dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert (« OPO ») et d'un Placement Global (« Placement Global »). Ce nouveau statut s'est accompagné pour l'entreprise de nouvelles obligations.

Ainsi, et conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après les informations sociales, environnementales et sociétales de Biom'up au titre de l'année 2017.

1.1. Périmètre et méthodologie de reporting

Les informations retenues et publiées dans ce rapport par la société Biom'up pour présenter sa performance en matière de responsabilité sociale de l'entreprise ont été sélectionnées de sorte à couvrir l'ensemble des thèmes recensés dans l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2. Elles ont donc pour objectif de donner une vision des engagements de la société et des actions entreprises dans le domaine du développement durable. Leur définition et/ou mode de calcul sont explicités lorsque cela est jugé utile ou nécessaire.

Organisation et méthodologie

Les informations sociales, environnementales et sociétales sont élaborées sur la base des contributions de plusieurs Services, notamment le service des Ressources Humaines, le service Production et le service Industrialisation.

Les indicateurs du reporting social, environnemental et sociétal sont issus de systèmes d'information ou de suivis internes tenus par les différentes Directions de la société. A titre d'exemple, les indicateurs sociaux sont produits par la Direction des Ressources Humaines sur la base d'extractions de l'outil de gestion du personnel et de la paye. Les données environnementales sont pour la majorité transmises par des prestataires externes puis consolidées dans des fichiers de suivi internes.

Chaque direction est responsable des données et informations transmises. Les contrôles de cohérence s'effectuent donc à leur niveau (ex. revue des variations).

Périmètre et période de reporting

Les périmètres de reporting social et sociétal couvrent Biom'up S.A. ainsi que ses deux filiales, Biom'Up GmbH, basée à Saarbrücken (Allemagne) et Biom'Up USA, Inc basée à Cambridge (Etats-Unis), détenues à 100 %, en charge de la commercialisation et de distribution des produits du Groupe.

Le périmètre de reporting environnemental intègre les mêmes entités. Néanmoins, les indicateurs publiés concernent principalement les activités pertinentes en termes d'impact environnemental, notamment les activités des unités de production de Saint-Priest.

Des restrictions de périmètre peuvent être appliquées pour certains indicateurs publiés, du fait de l'absence d'informations. Ces exclusions exceptionnelles sont clairement mentionnées dans le rapport.

Enfin, le rapport couvre l'ensemble des activités de la société, notamment la production de produits hémostatiques, la commercialisation et la distribution. La période retenue pour le reporting des informations sociales, environnementales et sociétales est l'année fiscale, qui correspond à l'année civile pour la société Biom'up (1er janvier au 31 décembre 2017).

Démarche de vérification externe

Les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans ce rapport, ont fait l'objet de travaux de vérification par un Organisme Tiers Indépendant, le cabinet Bureau Veritas, afin de s'assurer de :

- la présence des informations publiées telles que définies par l'article R. 225- 105-1 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations communiquées dans ce rapport.

La nature des travaux réalisés et les conclusions sont présentées au paragraphe « Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales, en page 30.

1.2. Informations sociales

Depuis la création de la société, Biom'up a choisi de placer l'Homme au cœur de son projet d'entreprise, dont le succès repose sur le savoir-faire, l'expertise et la synergie de ses collaborateurs. Le Groupe met en œuvre une politique Ressources humaines qui vise à accompagner les collaborateurs dans la construction et l'enrichissement de leur parcours professionnel. Ainsi, l'axe majeur de la politique Ressources Humaines de Biom'up est le développement et le renforcement des compétences de ses collaborateurs, afin de leur permettre d'innover et de relever des défis technologiques liés au développement des biomatériaux de demain.

En 2017, Biom'up a poursuivi la structuration de sa démarche en matière de Ressources Humaines par l'intermédiaire de plusieurs initiatives :

- **L'intégration des nouveaux collaborateurs :**
Afin de favoriser l'intégration de nouveaux collaborateurs au sein de la société, le service Ressources Humaines a défini un parcours d'intégration dans le but de présenter la politique et les règles de prévention, et les différents métiers de la société. Un livret d'accueil, en cours de rédaction, viendra compléter ce dispositif.
- **Le développement des compétences :**
L'évolution et l'internationalisation des activités de Biom'up sont anticipées grâce aux formations qui visent le développement de compétences linguistiques (notamment l'anglais) et techniques (évolutions réglementaires liées aux métiers de la société) essentielles pour Biom'up.
- **Un dialogue social de qualité :**
Un nouvel accord a été signé cette année sur l'évolution des rémunérations dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Par ailleurs, plusieurs sujets seront abordés et feront l'objet de négociations au cours du prochain exercice, tel que le télétravail et l'aménagement du temps de travail.

L'année 2018 sera l'occasion de poursuivre les actions engagées et de renforcer les dispositifs déjà établis au sein de Biom'up dans une optique de structuration du modèle RH.

1.2.1. Emploi

1.2.1.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et zones géographiques

En 2017, avec **85** collaborateurs, Biom'up affiche un effectif en hausse de **25 %** par rapport à 2016 (68 collaborateurs), en lien avec l'accroissement des activités de la société.

Effectif total au 31 décembre 2017 et répartition par genre (périmètre Groupe)

	Au 31 décembre 2017	En % de l'effectif	Au 31 décembre 2016	En % de l'effectif	Variation
Effectif total	85	100 %	68	100 %	25 %
Dont hommes	40	47 %	28	41 %	43 %
Dont femmes	45	53 %	40	59 %	13 %

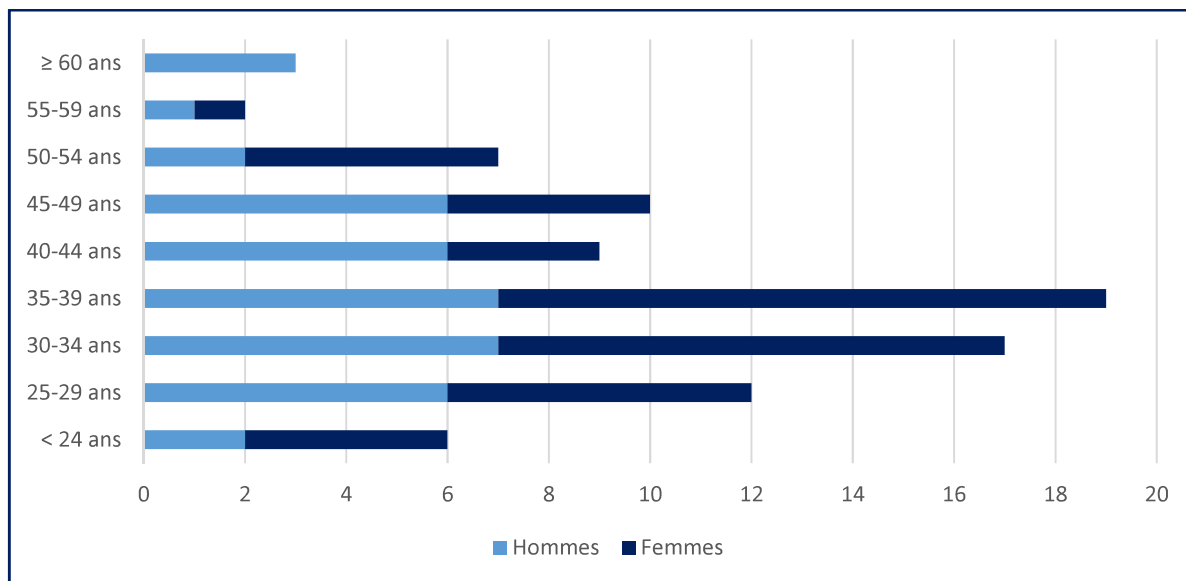
Il est à noter que les femmes restent majoritaires dans l'effectif de la société, représentant **53 %** de l'effectif total, malgré une hausse du nombre d'hommes plus importante entre 2016 et 2017 (43 % pour les hommes contre 13 % pour les femmes).

Effectif total au 31 décembre 2017 et répartition par zone géographique (périmètre Groupe)

	Au 31 décembre 2017	En % de l'effectif	Au 31 décembre 2016	En % de l'effectif	Variation
Effectif total	85	100 %	68	100 %	25 %
Dont France	73	86 %	63	93 %	16 %
Dont Allemagne	3	4 %	0	0 %	0 %
Dont Autriche	3	4 %	1	1 %	200 %
Dont Pays-Bas	1	0 %	2	3 %	-50 %
Dont Etats-Unis	5	6 %	2	3 %	150 %

Les effectifs de Biom'up sont majoritairement localisés en France (86 % des collaborateurs), et plus particulièrement en région Auvergne-Rhône-Alpes, siège historique de la société et lieu où se situe les unités de production. La part des collaborateurs basés à l'étranger progresse significativement entre 2016 et 2017 (hausse de 140 %), en raison du développement des activités de la société à l'international, plus particulièrement aux Etats-Unis.

Effectif total au 31 décembre 2017 et répartition par tranches d'âge (périmètre Groupe)

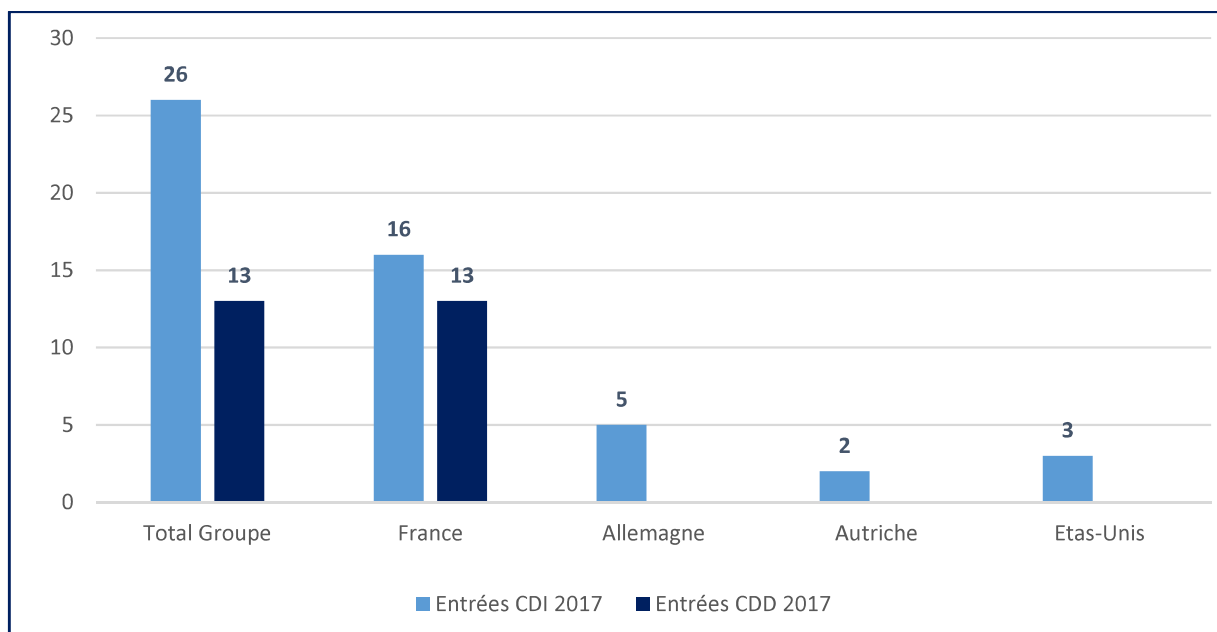


Au 31 décembre 2017, près de **80 %** des salariés de Biom'up sont âgés entre 25 et 50 ans. L'âge moyen d'un salarié de la société est de **38 ans** et l'ancienneté moyenne de **3,5 ans**.

1.2.1.2. Les embauches et les sorties

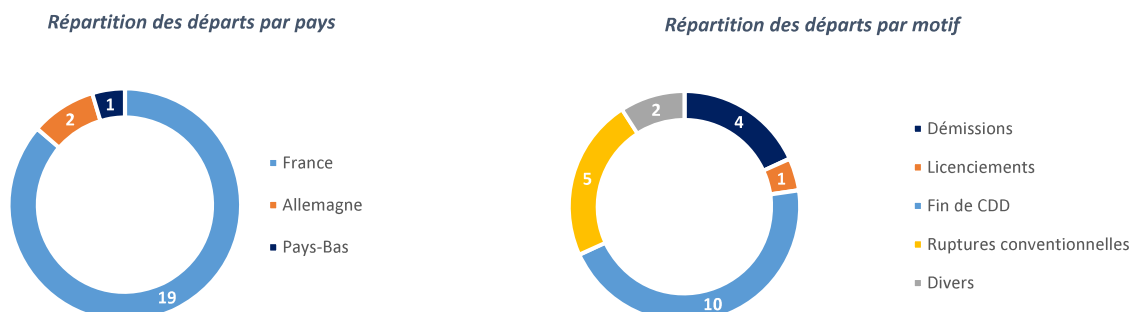
En 2017, Biom'up a comptabilisé **39** recrutements, dont **67 %** concernent des contrats à durée indéterminée. L'accroissement de l'activité a également nécessité le recours à des contrats à durée déterminée, notamment au niveau du siège de la société et au sein des unités de production.

Répartition des recrutements par type de contrat et par zone géographique (périmètre Groupe)



Le nombre de départs s'élève quant à lui à **22** en 2017, dont **10** termes de contrats à durée déterminée, **4** démissions et **1** licenciement.

Répartition des départs par zone géographique et par motif (périmètre Groupe)



Le taux de *turn-over CDI*, qui permet d'apprécier le renouvellement des effectifs en contrat à durée indéterminée au cours de l'année, s'élève à **27 %** en 2017. Le taux de *turnover* fait la moyenne des recrutements et départs en CDI enregistrés par la société au cours de l'année, rapportée à l'effectif total en CDI inscrit au 1^{er} janvier.

1.2.1.3. Les rémunérations et leurs évolutions

Biom'up applique le principe de l'individualisation des rémunérations à l'ensemble de ses salariés.

La société met en œuvre sa politique de rémunération en se fondant sur les conditions du marché local du travail, sur l'équité interne, sur la législation applicable et, selon le cas, sur les conventions collectives ou le statut national du personnel.

Par ailleurs, la politique de rémunération de Biom'up prend en compte les responsabilités et résultats individuels ainsi que la performance collective via par exemple l'attribution gratuite d'actions pour le personnel en CDI.

Évolution de la rémunération annuelle moyenne brute (périmètre Biom'up SA France – Hors Comex)

	2017	2016	Variation
Rémunération annuelle moyenne (en euros)	45 269	39 845	14 %

L'évolution de la rémunération annuelle moyenne brute entre 2016 et 2017 s'explique par l'octroi d'une prime en décembre pour tous les collaborateurs. La politique de réajustement des salaires lancée en 2017, et les évolutions internes ont également contribué à cette hausse. Enfin, parmi les 16 embauches enregistrées en 2017, 13 concernaient des cadres.

1.2.2. Organisation du travail

1.2.2.1. L'organisation du temps de travail

Les obligations législatives, réglementaires, statutaires et contractuelles en matière d'horaires de travail sont respectées par la société Biom'up dans l'ensemble des pays dans lesquels elle opère des activités. Le temps de travail est défini en fonction du contexte local, de l'activité et du statut des salariés.

Organisation du temps de travail (périmètre Biom'up SA France)

	2017	2016
Employés, agents de maîtrise et cadres non autonomes		
Nombre d'heures moyen de travail effectif par semaine	37,5	37,5
Cadres autonomes		
Nombre de jours travaillés par an	214	214

A titre d'exemple, la durée du travail applicable en France est fixée à 37,5 heures, ce qui, conjugué à un complément de jours de repos (14 jours de RTT), porte la durée annuelle du temps de travail à 1 691 heures. Les cadres dits « autonomes » bénéficient quant à eux d'un forfait de jours travaillés fixés à 214 jours par an. Un accord d'entreprise signé en 2012 avec le délégué du personnel est venu entériner cette organisation.

1.2.2.2. L'absentéisme

Au titre de l'année 2017, le taux d'absentéisme s'élève à **5,69 %**, en augmentation par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par la hausse conjuguée du nombre de jours d'absence pour maladie et du nombre d'accidents du travail ayant entraîné des jours d'arrêt.

Indicateurs de santé au travail (périmètre Biom'up SA France)

	2017	2016	Variation
Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	5,69 %	4,60 %	24 %
Nombre de jours d'absence pour maladie	753	545	38 %
Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	25	0	100 %

(1) Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des jours d'absence pour maladie, accidents du travail, les absences injustifiées, les absences autorisées non payées et les jours d'absence pour motif de grève.

1.2.3. Relations sociales

1.2.3.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation

La société Biom'up respecte le droit social français et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail concernant la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Elle veille à entretenir un dialogue proactif avec toutes ses parties prenantes et particulièrement avec ses collaborateurs. La taille humaine de l'entreprise favorise les échanges et les interactions avec la direction et ses représentants.

En France, 100 % des collaborateurs sont couverts par des instances représentatives du personnel (IRP) et par des conventions collectives. Les collaborateurs basés à l'étranger disposent de contrat local et sont donc soumis au droit local.

Conformément à la législation, des élections professionnelles ont lieu en France tous les 4 ans. Les dernières élections ont eu lieu le 18 janvier et ont conduit à la mise en place d'une nouvelle Délégation Unique du Personnel élargie (regroupement des 3 instances représentatives du personnel : les DP, le CE et le CHSCT), constituée au 31 décembre 2017 de 3 salariés cadres et 4 salariés non cadres.

Pour mener à bien leur mission, les représentants du personnel élus et désignés bénéficient de moyens de fonctionnement. Il s'agit par exemple de l'accès à la messagerie électronique de la société, à la mise à disposition de locaux, etc.

1.2.3.2. Le bilan des accords collectifs

La politique de dialogue social de qualité déployée au sein de la société Biom'up a permis en 2017 la conclusion d'un accord sur l'évolution des rémunérations, dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Par ailleurs, l'accord collectif en matière de durée du travail, signé le 13 mars 2012, reste toujours d'actualité.

Pour répondre aux nouveaux modes de travail et dans une optique d'amélioration des conditions de travail, des négociations seront lancées au cours de l'année 2018 pour aboutir à un accord relatif au télétravail et pour réviser l'accord sur la durée du travail.

1.2.4. Santé et sécurité

1.2.4.1. Les conditions de santé et sécurité au travail

La société, opérant notamment des unités de production, est de ce fait exposée à des risques portant sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Elle veille cependant à garantir la santé et la sécurité de ses salariés et se conforme aux législations et directives nationales sur ce sujet.

Conformément à la loi du 31 décembre 1991 et au décret du 5 novembre 2001, un document d'évaluation des risques professionnels (santé et sécurité du personnel) a été établi et est actualisé régulièrement. Il présente les risques identifiés par métier et par poste ainsi que les plans d'actions définis pour limiter ou atténuer ces risques. Parmi les plus critiques, on retrouve le risque de chute, électrique, et lié à l'utilisation des produits chimiques.

La société a mis en place un plan d'amélioration continu pour ancrer en profondeur la sécurité dans la culture d'entreprise et ainsi garantir à chaque collaborateur un environnement de travail sûr et sain. Cette volonté est matérialisée et formalisée au sein du manuel Sécurité, qui présente entre

autres les principaux risques liés aux métiers de l'entreprise ainsi que les mesures préventives prévues.

Par ailleurs, chaque nouveau collaborateur bénéficie dans le cadre de son parcours d'intégration d'une formation à la sécurité, durant laquelle lui est présenté la politique de l'entreprise, lui permettant d'appréhender son nouveau poste en toute sécurité. L'acquisition de connaissances est systématiquement évaluée par l'intermédiaire d'un questionnaire clôturant la formation. En complément, de nombreuses formations sont octroyées chaque année aux salariés comme par exemple des formations à la gestion des déchets, ou encore au secourisme. A ce propos, le site de Saint-Priest compte 4 sauveteurs secouristes du travail (SST) parmi ses effectifs.

De plus, la société met à disposition de ses salariés les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires pour leur permettre de réaliser leurs tâches en toute sécurité (gants, lunettes de protection ou sur-lunettes, blouse, masque, cagoule ventilée, etc.). Une attention particulière est portée afin que le port des EPI soit rigoureusement respecté.

Bien que de nombreux échanges soient menés avec les représentants du personnel, et notamment la délégation unique du personnel élargie dans le cadre des missions du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour ces questions, aucun accord relatif à la santé et à la sécurité n'a été signé à ce jour.

1.2.4.2. Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les accidents et presque accidents font l'objet d'un suivi constant par la société. Chaque événement est consigné et soumis à une analyse de la situation afin qu'un plan d'actions soit défini et mis en œuvre.

Indicateurs de sécurité au travail (périmètre Biom'up SA France)

	2017
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	4
Taux de fréquence	41,59
Taux de gravité	0,26
Nombre d'accidents mortels	0
Nombre de maladies professionnelles déclarées pendant l'année	0

En 2017, la société Biom'up a enregistré quatre accidents du travail, ayant entraîné 21 jours d'arrêt de travail. Le travail de sensibilisation mené auprès des collaborateurs sera poursuivi et renforcé pour que l'objectif « Zéro accident » soit atteint.

Comme pour les années précédentes, aucun accident mortel n'a eu lieu et aucune maladie professionnelle n'a été déclarée.

1.2.5. Formation

1.2.5.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Favoriser la formation de ses équipes est un enjeu important pour la société Biom'up, et concerne tous les salariés. Évoluant dans un secteur particulièrement innovant et technologiquement pointu, la société souhaite donner à chacun de ses collaborateurs les moyens nécessaires pour qu'ils puissent progresser au sein de l'entreprise, accroître ses compétences et ses savoir-faire.

Biom'up considère donc qu'investir dans la formation des salariés tout au long de leur vie professionnelle est un atout essentiel.

Tous les ans, la Direction en lien avec le service des Ressources Humaines précise les priorités de formation de la société. À partir de ce cadre de référence, un plan de formations est constitué en fonction de ses besoins et des attentes des collaborateurs. Dans ce dernier cas, les attentes sont exprimées lors des entretiens annuels d'évaluation.

L'année 2017 a été marquée par des besoins en formation importants, en raison de l'internationalisation des activités de la société, nécessitant l'acquisition de compétences linguistiques et en lien avec les exigences imposées par la FDA, et pour répondre aux nombreuses évolutions réglementaires, ayant impacté le secteur d'activité de la société. Ce fort investissement se reflète dans la hausse du montant des dépenses en matière de formation, en hausse de **25 %** par rapport à 2016.

Indicateurs de formation (périmètre Biom'up SA France)

	2017	2016	Variation
Nombre d'heures de formation	875	692	26 %
Nombre de personnes formées	37	24	54 %
Dont nombre de femmes formées	22	17	29 %
Dont nombre d'hommes formés	15	7	114 %
Montant des dépenses de formation (coût pédagogique + salaires chargés)	57 745	46 019	25 %

Le nombre total d'heures de formation augmente également nettement entre 2016 et 2017, pour atteindre **875** heures. Ainsi près de **44 %** des salariés du Groupe ont suivi une formation au cours de l'année 2017 (en hausse de 54 % par rapport à 2016), dont **59 %** sont des femmes.

1.2.6. Egalité des chances

La société Biom'up considère que la diversité est source de cohésion sociale, de créativité et d'innovation. L'égalité des chances et de traitement constitue donc un engagement fort pour la direction. Elle s'attache notamment à offrir les mêmes opportunités et à donner à chacun la chance d'exprimer son potentiel.

1.2.6.1. La politique de lutte contre les discriminations

La société s'attache, avec la contribution des fonctions Ressources Humaines, à lutter contre toute forme de discrimination tout au long de la carrière professionnelle et dans toutes ses composantes : égalité professionnelle Hommes-Femmes et équilibre vie professionnelle et vie privée, insertion professionnelle des jeunes, emploi et maintien dans l'emploi des seniors, insertion professionnelle des salariés en situation de handicap, etc.

Ainsi, aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation ou identité sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une nation, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille ou en raison de son état de santé ou de son handicap.

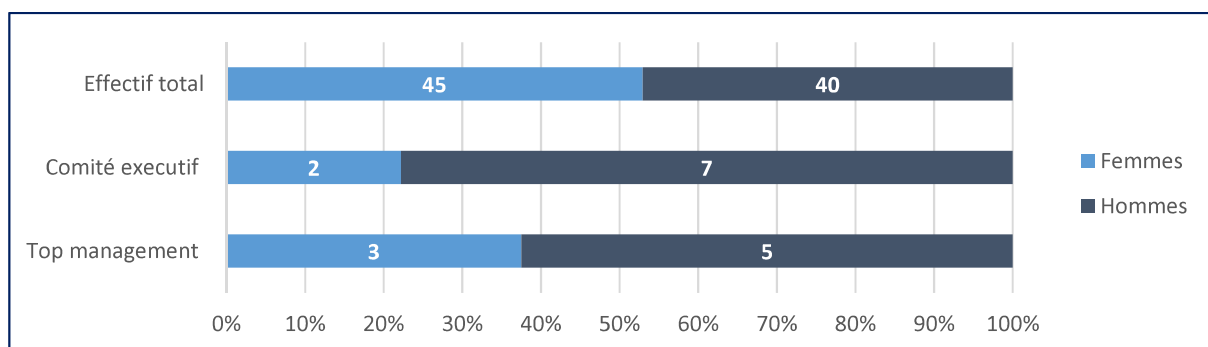
La société par l'intermédiaire de ses équipes et de sa présence géographique reflète la diversité, qu'elle considère comme une force et un levier de performance.

1.2.6.2. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre femmes et hommes fait partie intégrante de la politique de non-discrimination et de promotion de la diversité conduite par la société Biom'up. Elle s'engage à ce titre à lutter contre toute forme de discrimination entre les femmes et les hommes notamment dans le cadre des recrutements, des promotions, des évaluations des compétences et des augmentations de salaires.

Avec un Comité Exécutif composé de **2** femmes et **5** hommes, et le top Management composé de **3** femmes et **5** hommes, la société Biom'up contribue à la représentation des femmes au sein des instances de direction. Par ailleurs, la part des femmes représente **53 %** des effectifs totaux de la société.

Répartitions femmes – hommes au sein de la société Biom'up (périmètre Groupe)



Par ailleurs, les femmes ont représenté en 2017 :

- **50 %** des recrutements en contrat à durée indéterminée,
- **59 %** des personnes formées, et
- **52 %** des évolutions professionnelles.

En matière de rémunération, et pour répondre à ses obligations réglementaires, la société Biom'up réalise annuellement une étude de situation comparée entre les hommes et les femmes afin de définir les actions permettant d'atteindre des niveaux de salaires équivalents pour des postes et compétences équivalentes.

1.2.6.3. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La société Biom'up s'engage en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, en respectant notamment ses obligations en matière d'emploi de travailleurs handicapés. Tous les postes sont ouverts à tous les candidats, et chaque offre de recrutement rappelle que « *la société Biom'up travaille au quotidien sur la diversité et l'égalité des chances. Tous nos emplois sont ouverts aux personnes en situation de handicap* ». Une attention particulière est portée à la santé et à la sécurité des travailleurs en situation de handicap, et des aménagements de poste peuvent être décidés pour favoriser le maintien dans l'emploi de ces collaborateurs.

1.2.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Biom'up rappelle son engagement à respecter les législations relatives aux droits de l'homme et aux conditions de travail dans les pays où la société est présente, ainsi que les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, dont les conventions relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- à l'élimination du travail forcé obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants.

1.3. Informations environnementales

De manière générale, l'impact environnemental de la société Biom'up reste réduit et les risques liés à celui-ci sont limités. De par la nature de ses activités, l'exposition de Biom'up aux risques environnementaux est mineure, et la société n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution. La société demeure toutefois très soucieuse du respect de l'environnement, et prône les démarches de prévention et de protection de l'environnement de sortes à contribuer à son niveau aux engagements en matière de développement durable.

1.3.1. Politique générale en matière environnementale

1.3.1.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

La taille intermédiaire de la société Biom'up n'implique pas une organisation structurée en matière d'Environnement. Toutefois, la direction, au travers de ses équipes opérationnelles, attache une importance au jeux environnementaux.

Au niveau de la société, les sujets environnementaux relèvent des services Production et Industrialisation, qui orientent, animent et coordonnent les actions engagées. Elle est également en charge de la collecte des données environnementales, et veille au partage des bonnes pratiques au sein de la société.

Sur le terrain, le Responsable en charge de la gestion des risques en matière de sécurité et d'environnement impulse auprès des collaborateurs une culture de prévention environnementale afin que chaque salarié soit acteur et participe à la réduction des impacts environnementaux de la société.

Par ailleurs, Biom'up a signé un partenariat avec un prestataire spécialisé dans la prévention des risques afin qu'une étude complète soit menée sur les risques environnementaux et pollutions liés aux activités de la société. Cette analyse doit permettre de couvrir les domaines suivants :

- Caractérisation des rejets industriels et campagnes d'analyses des effluents dans une optique de réduction des paramètres en amont et en aval ;
- Evaluation de risques d'explosion en application des directives européennes « ATEX » (identification des zones de risque, mise en œuvre de de mesures de protection, etc.) ;
- Détermination des risques chimiques : mise à jour de l'inventaire des Fiches de Données Sécurité, déploiement d'un outil de suivi, assistance dans l'évaluation des risques professionnels, etc.

Aucune réclamation d'ordre environnemental n'a été adressée au Groupe en 2017, qu'il s'agisse de pollution ou de nuisances quelconque. Les unités de production de la société, seules activités pouvant sous-entendre une gêne éventuelle pour les riverains et autres parties prenantes locales, sont situés en zone industrielle. Par ailleurs, aucune provision ou garantie pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de la société Biom'up.

1.3.1.2. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Biom'up communique à l'ensemble de ses collaborateurs ses exigences en matière de respect et de protection de l'environnement. La sensibilisation des collaborateurs aux impacts et risques environnementaux prend plusieurs formes :

- Formation systématique des nouveaux arrivants, et notamment une présentation des enjeux de responsabilité sociale et des principaux risques présents au sein de Biom'up, ainsi que les conduites à adopter dans ces situations particulières ;
- Rédaction et diffusion de procédures internes permettant d'encadrer les procédés et de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques. A titre d'exemple :
 - Instruction sur la gestion des déchets : présentation des règles en matière de tri, de stockage et d'enlèvement des déchets ;
 - Instruction sur la conduite à tenir en cas de déversement de produit chimique : description des dispositifs de prévention, de protection, d'absorption et d'élimination.

Par ailleurs, des formations spécifiques peuvent être accordées aux collaborateurs sur des thématiques environnementales. Par exemple, le magasinier de la société a bénéficié d'une formation à la « gestion des déchets », dispensée par un centre de formation externe.

1.3.2. Prévention de la pollution

1.3.2.1. Mesures de prévention de rejets dans l'air, l'eau et le sol

La société Biom'up s'attache à mener ses activités en respectant l'environnement et en minimisant au maximum ses émissions dans l'air, l'eau et le sol. A ce titre, elle a conclu un partenariat avec un prestataire spécialisé dans la prévention des risques et des pollutions environnementales pour évaluer les risques environnementaux liés à ses activités, et particulièrement les risques explosifs et d'incendie, ou encore dans le cadre d'utilisation de produits chimiques.

Par ailleurs, une analyse a été menée par ce même prestataire pour vérifier l'assujettissement des activités de Biom'up à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les résultats ont ainsi fait ressortir que les unités de production de la société ne disposent pas à ce jour des volumes/ puissances ou équipements, nécessitant un classement au titre de la réglementation des ICPE.

1.3.2.1.1. Rejets dans l'eau

Dans le cadre de ses activités, les eaux industrielles sont rejetées dans le réseau d'assainissement de la ville puis vers une station d'épuration. Afin de s'assurer de la conformité de ses rejets, la société a diligenté auprès de son prestataire une étude technico économique de mise en conformité de ses rejets industriels. La phase de caractérisation, actuellement en cours, permettra de dresser un bilan du cycle de l'eau et des modes de production actuels des effluents liés à la production.

La seconde phase permettra de définir les filières de réduction des éventuels paramètres incriminés par des solutions en amont et en aval (pré-traitement, évacuation des rejets en filière de déchets, etc.).

L'étude devrait être finalisée pour le premier semestre 2018 et les actions nécessaires seront mises en œuvre au cours du second semestre.

1.3.2.1.2. Rejets dans les sols

Les activités de la société de Biom'up ne génèrent pas de rejets dans les sols. Néanmoins, une procédure, définissant la conduite à tenir en cas de déversement de produits chimiques, a été rédigée et présentée aux collaborateurs. A ce titre, des absorbants (boudins et lingettes) sont mis à disposition sur site, notamment dans les locaux accueillants les unités de production, et les laboratoires, et les produits chimiques sont stockés sur des bacs de rétention pour éviter les risques de pollutions des sols.

1.3.2.1.3. Rejets dans l'air

La société Biom'up ne dispose pas d'installations générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs. Par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet.

Toutefois, une centrale de traitement de l'air a été installée dans les locaux où se situent les unités de production. Le principe de fonctionnement consiste à ponctionner de l'air extérieur, de lui faire subir un traitement (le chauffer ou le refroidir, le purifier) et de l'insuffler via le réseau de gaines aérauliques dans les locaux. Cette technologie contribue donc au confort ambiant et permet une purification de l'air insufflé.

1.3.2.2. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

1.3.2.2.1. Nuisances sonores extérieures

Les sites de la société sont gérés de manière à ne pas générer de nuisances sonores en limite de propriété. Lorsque des équipements ou des activités peuvent être source de bruit, des précautions sont prises afin d'en diminuer les nuisances à un niveau acceptable.

Par ailleurs, les unités de production de la société Biom'up étant implantées au sein du « Parc Technologique » de Saint-Priest, toutes modifications ou apports de nouveaux équipements extérieurs doivent faire l'objet d'une demande écrite et validée par le gestionnaire du Parc Technologique.

Aucune plainte n'a été recensée à ce jour par la société Biom'up.

1.3.2.2.2. Nuisance sonore au niveau des postes de travail

Une étude est actuellement en cours afin de mesurer l'exposition aux bruits des collaborateurs de la société à leurs postes de travail, notamment au sein des unités de production. Les analyses menées doivent permettre de vérifier que les employés ne sont pas exposés à des seuils critiques pour leur intégrité physique. Des plans d'actions et des moyens de prévention seront en cas de besoin définis et déployés au sein de la société.

1.3.3. Prévention et gestion des déchets

1.3.3.1. Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

La gestion des déchets est au cœur du défi de la transition énergétique et du développement de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets. À ce titre, la société Biom'up s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri des déchets à la source.

Biom'up veille donc à ce que les déchets liés à son activité soient gérés par des filières dûment habilitées et à ce que leur recyclage soit favorisé autant que possible. Plusieurs contrats de services ont été conclus en ce sens avec des prestataires extérieurs :

- Traitement des déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) par l'entreprise Veolia Propreté ;
- Traitement des déchets dangereux (par exemple : verreries vides souillées, solvants non halogénés, bases minérales liquides, effluents aqueux, acides liquides, bidons vides et flacons en plastique souillés, liquides combustibles chlorés, sels de citrate d'ammonium, etc.) par l'entreprise TREDI ;
- Fourniture des fûts d'acétone par l'entreprise VWR et leur traitement par la société TREDI.

L'enlèvement des déchets domestiques se fait par l'intermédiaire du ramassage des déchets communaux (aucun reporting n'est disponible à ce jour). Biom'up dispose à cet effet de 3 conteneurs à déchets :

- 2 conteneurs pour les déchets domestiques ne rentrant pas dans le cadre de la collecte sélective ;
- 1 conteneur réservé à la collecte sélective.

De plus, une instruction spécifique à la gestion des déchets a été rédigée, et est présentée aux nouveaux collaborateurs. Elle précise notamment le type de déchets générés par les activités de la société, les types de traitement associés, les règles de stockage, la procédure d'enlèvement, les règles de traçabilité, etc.

Le registre de suivi des déchets tenu par le Responsable en charge de la gestion des risques en matière de sécurité et d'environnement, et alimenté sur la base des reportings transmis par les prestataires, permet de connaître précisément les quantités de déchets générés par la société Biom'up :

Quantité de déchets dangereux générés (périmètre Biom'up SA France)

Typologie de déchet	Tonnage
	2017
Verreries vides	0,055
Solvants non halogénés	4,18
Bases minérales liquides	0,251
Effluents aqueux	0,043
Acides liquides	0,111
Bidons vides souillés d'acide	0,021
Quantité totale de déchets dangereux générés	4,661

Ainsi, au cours de l'année 2017, les activités de la société Biom'up ont engendré la production de **4,66 tonnes** de déchets dangereux. Ces derniers enlevés par un prestataire spécialisé sont soit utilisés comme combustibles dans le cadre de valorisation énergétique, soit incinérés.

Les données de production de déchets dangereux pour l'année 2016 ne sont pas reprises dans ce rapport car la nature des activités de production ayant évolué, une comparaison ne s'avère pas pertinente.

Il est également à noter que **30 cartons (de 50 Litres)** de déchets d'activités de soin à risques infectieux ont été collectés par le prestataire Veolia Propreté, en charge de l'enlèvement de ces déchets (contre 7 cartons de 50L et 3 cartons de 25L en 2016). Ces derniers sont traités par des procédés d'incinération.

Des investissements sont régulièrement réalisés pour améliorer et sécuriser la gestion des déchets. A titre d'exemple, la zone de stockage des produits chimiques souillés va être doublée via l'installation d'un conteneur de stockage coupe-feu supplémentaire.

1.3.3.2. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les activités de la société Biom'up et son modèle économique ne présentent pas d'impacts directs ou de risques significatifs en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, la société ne possède pas de restaurants d'entreprise.

1.3.4. Utilisation durable des ressources

1.3.4.1. Gestion de l'eau

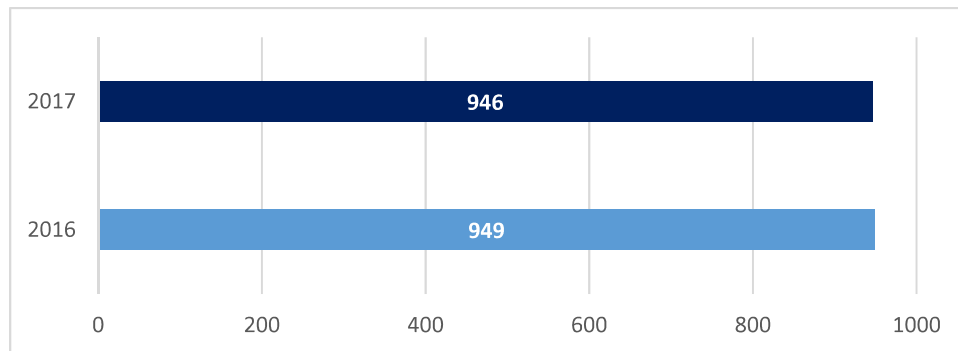
L'eau est utilisée par la société Biom'up :

- pour des usages domestiques des toilettes, douches, lavabos, éviers dans la cuisine, vestiaires, etc.
- dans le cadre des processus de fabrication, notamment pour les procédés de laverie, de refroidissement de matériel ou encore pour les bains de process.

Biom'up s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local (eau de ville brute) et n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'eau de ville consommée à l'occasion de la production est adoucie en arrivée de bâtiment puis purifiée avant d'être injectée dans le réseau.

La société Biom'up n'a pas rencontré à ce jour de difficultés particulières concernant l'approvisionnement en eau, étant donné que ses activités industrielles sont principalement basées en France.

Consommation totale d'eau en m³ (périmètre Biom'up SA France)



En 2017, la consommation totale d'eau, avec une **baisse de moins 1 %**, reste dans un ordre de grandeur similaire par rapport à l'exercice précédent malgré la hausse d'activité car des travaux ont été menés sur les installations pendant trois mois, diminuant ainsi le nombre de jours de production.

1.3.4.2. Gestion des matières premières

Dans le cadre de la production de sa technologie phare, HEMOBLAST™ Bellows, la société Biom'up a recours à trois types de matières premières :

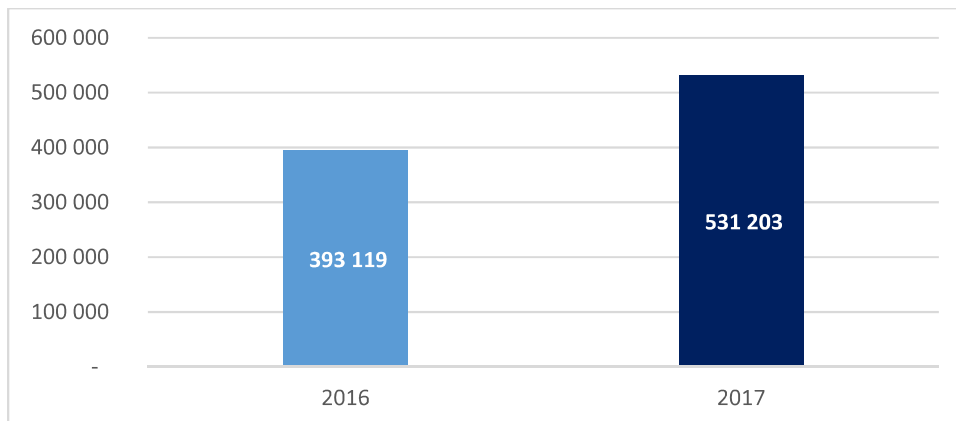
- **Le Collagène Porcin**, qui est extrait de tissu biologique porcin. La société a sélectionné un abattoir qualifié par l'IFS (International Food Standard) comme fournisseur de tissu biologique.
- **Le Chondroïtine Sulfate Bovin**, qui est un composant de la matrice du cartilage, et présent dans le tissu conjonctif. Pour réduire au minimum les risques de transmission des encéphalopathies spongiformes transmissibles, la société veille :
 - aux sources d'animaux et leur origine géographique ;
 - à la nature de la matière animale utilisée lors de la fabrication et à toutes les procédures en place pour éviter une contamination croisée avec des matières à plus haut risque ;
 - à la qualité des procédés de production en place pour garantir la reproductibilité et la traçabilité du produit.
- **Thrombine Humaine**, qui est une enzyme possédant la capacité de transformer le fibrinogène en fibrine, et qui apparaît dans le sang au moment de la coagulation. Elle est extraite de plasma humain « poolé » provenant de donateurs aux États-Unis.

Ainsi, la société Biom'up apporte une attention particulière à ses approvisionnements, qui sont par ailleurs soumis à une réglementation stricte. Un dispositif de contrôle permet également à Biom'up de s'assurer que ses fournisseurs respectent bien ses exigences.

1.3.4.3. Gestion de l'énergie

L'électricité, seule énergie utilisée par la société Biom'up, permet de répondre à l'ensemble des besoins liés aux activités de l'entreprise et plus particulièrement aux processus de production, à l'éclairage ou encore au chauffage des bâtiments. Les consommations sont suivies et calculées sur la base des facturations des fournisseurs.

Consommation totale d'électricité en kWh (périmètre Biom'up SA France)



L'augmentation de **35 %** des consommations d'électricité entre 2016 et 2017 est corrélée à la hausse d'activité enregistrée par la société, et plus précisément à l'accroissement des capacités de production (renforcement des équipes opérationnelles). Cette évolution étant amenée à se poursuivre, une réflexion sera menée au cours de l'année 2018 pour définir un plan de réduction des consommations.

En termes d'efficacité énergétique, la société cherche en permanence à optimiser ses consommations. A titre d'exemple, une analyse va être menée pour évaluer la pertinence de baisser l'intensité des consommations la nuit. Au même titre, les collaborateurs de la société sont sensibilisés à ces questions et aux éco-gestes (limitation des températures dans les bureaux, arrêt des ordinateurs en fin de journée, etc.).

La société Biom'up n'a pas recours à ce jour aux énergies renouvelables.

1.3.4.4. Utilisation des sols

La société Biom'up n'exploite pas les sols en tant que tels pour les besoins de son activité industrielle. Cependant, la société apporte un soin particulier à préserver les extérieurs du site où sont basés les unités de production. L'aménagement du site reste toutefois sous la responsabilité du gestionnaire du Parc Technologique.

1.3.5. Emissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique

La société n'étant pas soumise à des contraintes légales ou réglementaires spécifique dans ce domaine, n'a pas développé à ce jour d'outils de mesure des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, de par son activité, l'impact de la société Biom'up en termes de rejet de gaz à effet de serre reste peu significatif. A titre d'exemple, les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie de la société Biom'up se sont élevées à **34 tonnes équivalent de CO₂** en 2017 (utilisation du dernier facteur d'émission disponible sur la base carbone de l'ADEME – Mix moyen de la France continentale 2016).

Les autres principaux postes d'émission de gaz à effet de serre significatifs liés aux activités de la société concernent : les déplacements professionnels des collaborateurs, les approvisionnements et les expéditions.

A ce jour, compte tenu des faibles rejets de gaz à effet de serre liés à son activité, la société n'entreprend pas de démarche spécifique en matière d'adaptation au changement climatique.

1.3.6. Biodiversité

Le siège de la société Biom'up ainsi que les unités de production sont implantés dans des zones industrielles et urbanisées, et ne se situent pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. La société n'est donc pas directement concernée sur les enjeux de protection de la biodiversité car les matières premières utilisées ne sont compromises et les sites sur lesquels elle opère non exposés.

Aucune action spécifique en la matière n'a été mise en place.

1.4. Informations sociétales

1.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

La société Biom'up, en tant qu'acteur du secteur de la santé, contribue par ses recherches et ses innovations à maintenir la santé des patients. De par la nature de ses activités, la société joue également un rôle important pour la santé publique aussi bien en France qu'à l'étranger. Ainsi, Biom'up, par l'intermédiaire de ses affaires :

- emploie des collaborateurs dont elle fait acquérir un savoir-faire et des compétences, et à qui elle propose une rémunération confortable ;
- apporte un volume d'activité au tissu industriel et aux entreprises locales ;
- augmente la valeur ajoutée des biens et services fournis par ses fournisseurs et partenaires ;
- génère des revenus pour les collectivités publiques par le biais des impôts, et pour ses actionnaires et investisseurs.

De plus, la société contribue à l'emploi au niveau local et participe au développement régional. La croissance enregistrée par l'entreprise favorise la création d'emploi. A ce titre, la société a enregistré une augmentation de ses effectifs, qui devraient se poursuivre au cours de l'année 2018 avec la construction d'une nouvelle usine de production en 2020.

1.4.2. Relations avec les parties prenantes

1.4.2.1. Les conditions du dialogue avec les parties prenantes

Les parties prenantes de la société Biom'up sont les acteurs individuels ou collectifs, les regroupements de personnes physiques ou morales qui affectent ou sont affectées directement ou indirectement par ses activités, ou qui jouent un rôle clé dans le maintien de sa crédibilité et de sa légitimité. Les parties prenantes sont donc toutes les personnes ayant un intérêt dans les activités de l'entreprise, comme par exemple pour Biom'up, ses clients, ses fournisseurs, la société civile, les patients, ses actionnaires, ses salariés ou encore les autorités publiques.

La société Biom'up assure un dialogue régulier et de qualité avec ses parties prenantes. Elle s'est en particulier fixée pour objectif d'assurer une communication vers les parties prenantes externes factuelle et sincère sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, mais également sur ses initiatives sociales, environnementales, et sociétales. Biom'up étant cotée sur le marché réglementé d'Euronext, la société a l'obligation de transmettre à ses actionnaires et à la communauté financière une information régulière sur l'activité de l'entreprise et sur sa situation financière. Elle organise périodiquement à ce propos des rencontres avec des investisseurs.

Pour chacune des parties prenantes, des canaux d'information, de consultation ou de dialogue sont développés pour être disponibles et utilisés tout au long de l'année, comme par exemple le site Internet de la société ou encore les réseaux sociaux. D'autres outils d'échange sont exploités comme les communiqués de presse, la presse générique, économique et spécialisée, etc. Par ailleurs, la société Biom'up est présente tout au long de l'année à de nombreux salons et congrès pour présenter ses technologies : participation au congrès de la SFCD, de l'Europarmat, du Club Coelio, etc.

1.4.2.2. Les actions de partenariats ou mécénat

Soutien à la Fondation pour le Rayonnement de l'Opéra national de Paris

En 2017, la société Biom'up, par l'intermédiaire de son Directeur Général, a soutenu à hauteur de **100 000 euros** la Fondation pour le Rayonnement de l'Opéra national de Paris (FRONP), dans le cadre de la production du Don Carlos de Verdi, réunissant les plus grands interprètes de chaque tessiture.

La Fondation pour le Rayonnement de l'Opéra National de Paris, créée en 2008 sous l'égide de la Fondation de France à l'initiative d'un fondateur particulier qui souhaitait ainsi mettre en place un outil de mécénat essentiel pour soutenir et promouvoir les activités de l'Opéra de Paris, agit pour la promotion et le développement de l'Opéra Bastille et de l'Opéra Garnier, en soutenant principalement des programmes pédagogiques et la restauration du patrimoine matériel et immatériel : restauration architecturale, enrichissement d'archives audiovisuelles, amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées, et promotion du patrimoine chorégraphique et lyrique.

1.4.3. Fournisseurs et sous-traitance

La société Biom'up entend établir avec ses fournisseurs et sous-traitants une relation de confiance et de long terme. De ce fait, elle vise à travailler avec une base de fournisseurs performants et fiables, capables de l'aider à atteindre ses objectifs commerciaux tout en respectant, en particulier, les exigences de contrôle des exportations, les obligations environnementales, économiques, éthiques et sociales, ainsi que les réglementations nationales et internationales en la matière.

Les prestations achetées par la société Biom'up peuvent couvrir plusieurs domaines telles que les activités de conseil (juridique, réglementaire, qualité, scientifique, propriété industrielle), la maintenance et le contrôle des équipements, des infrastructures et des logiciels, les prestations de production ou de support à la production (stérilisation, nettoyage, distribution), les travaux divers, les prestations et les analyses de R&D, ou encore les activités de sous-traitance de contrôle qualité (produit, environnement, validation) et administrative.

Dans le cadre de son système de management de la qualité et au regard de l'activité de la société, qui nécessite le recours à des fournisseurs et sous-traitants respectant scrupuleusement ses exigences, la société Biom'up a formalisé deux procédures pour encadrer ses achats :

- « Instructions sur les Achats » : description des modalités d'achat de produits et de services auprès de ses fournisseurs et sous-traitants ;
- « Instructions sur la Maitrise des fournisseurs » : présentation des modalités de sélection, d'évaluation et de suivi des fournisseurs.

Le suivi global des fournisseurs et des sous-traitants est assuré par le service qualité de la société, seul département habilité pour référencer de nouveaux fournisseurs. A ce titre, les nouveaux fournisseurs ou sous-traitants sont évalués en fonction de plusieurs critères, comme par exemple, le respect des exigences de la société, l'expérience dans le secteur médical, l'obtention de certification, l'utilisation de matériau biocompatible, etc.

Une fois référencé, les fournisseurs sont classés en fonction de leur impact sur la performance du dispositif médical concerné et la sécurité du patient et en fonction de la criticité du produit ou service fourni. En fonction de leur criticité, les fournisseurs ou sous-traitants peuvent faire l'objet d'audit pour vérifier la conformité du produit ou service fourni. En parallèle à cette évaluation, le service qualité accompagne les fournisseurs et sous-traitants dans la définition et la mise en œuvre d'actions correctives et préventives si nécessaire.

1.4.4. Loyauté des pratiques

1.4.4.1. Les actions menées pour prévenir la corruption

L'éthique des affaires est un enjeu fort pour l'ensemble des parties prenantes de la société, qu'il s'agisse en premier lieu des pouvoirs publics soucieux du respect des lois, de fournisseurs et clients à la recherche de transparence, ou encore d'investisseurs désireux de maîtriser leurs risques.

Le respect des règles d'éthique dans la conduite des affaires est également au cœur des engagements de la société Biom'up, qui s'attache à appliquer la législation en vigueur dans les pays dans lesquels elle opère, notamment les lois anti-corruption. Par ailleurs, l'activité de la société très encadrée reste peu exposée au risque de corruption et les pays dans lesquels elle opère sont connus pour lutter contre les dérives de corruption.

Au même titre, Biom'up porte une attention permanente aux pratiques de ses collaborateurs, pour en garantir l'exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour l'entreprise, qui veille à ce que les processus internes soient encadrés de sortes à prévenir, gérer et corriger toutes les situations et les événements issus de l'activité de la société comportant un risque de blanchiment, de corruption ou de conflit d'intérêts.

En 2017, comme les années précédentes, la société Biom'up n'a connu aucun incident en la matière.

1.4.4.2. Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La société Biom'up évolue dans un environnement hautement réglementé. En tant qu'acteur international sur le secteur de la santé, elle est soumise à des processus d'homologation pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché de ses produits. A titre d'exemple, la Food and Drug Administration (FDA), administration américaine, qui octroie aux entreprises l'autorisation de commercialiser des médicaments sur le territoire des États-Unis, a mené une inspection dans le cadre de son instruction dans les unités de production de Biom'up sur le site de Saint-Priest. Cette inspection de 4 jours, inscrit dans le cadre du processus d'homologation d'un dispositif médical en vue d'une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis.

Par ailleurs, la mise sur le marché des produits de santé nécessite au préalable la réalisation de nombreux essais et études de laboratoire qui visent à évaluer et éventuellement minimiser les risques liés aux produits. Ces analyses sont menées de sortes à respecter les bonnes pratiques du secteur dans ce domaine et au regard des recommandations des différentes autorités de santé locales et internationales telle que l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).

La sécurité des patients est un enjeu majeur pour la société Biom'up. Pour s'assurer du respect de ce principe, la société est engagée, depuis sa création, dans une démarche qualité lui permettant d'assurer la performance et la sécurité de ses produits. A ce titre, Biom'up a obtenu la certification ISO 13 485, attestant la mise en place d'un système de management de la qualité spécifique aux dispositifs médicaux. Cette certification vise également à garantir la traçabilité des produits et le respect des réglementations en vigueur, en particulier la directive européenne 93/42/EEC, le 21 CFR part. 820 pour les Etats-Unis et le SOR 98/282 pour le Canada.

Ainsi, pour garantir la sécurité des produits qu'elle fabrique, la société Biom'up garantit notamment à ses clients les moyens suivants :

- une maîtrise de la filière d'approvisionnement en matière première et l'assurance de leur sécurité sanitaire,
- un système documentaire permettant d'assurer la traçabilité complète des matières premières jusqu'au patient,
- un laboratoire de contrôle qualité performant,
- une démarche de qualification des matériels et systèmes et de validation des procédés,
- une étape d'inactivation virale sur les procédés de fabrication concernés,
- une surface de salles propres de 250m² en classe ISO 7 et 8 où est réalisée la totalité des opérations de fabrication jusqu'au conditionnement primaire,
- la stérilisation des produits par rayonnement selon les normes en vigueur et avec un procédé validé et surveillé.

L'objectif final de la société Biom'up est donc sans compromis : développer les biomatériaux de demain, pour améliorer le soin au patient et faciliter le geste opératoire, tout en assurant sa sécurité et favorisant ses conditions de vie.

1.4.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La société Biom'up s'attache au quotidien à faire respecter les droits de l'Homme pour l'ensemble de ses activités et respecte à ce titre les stipulations des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et toutes les réglementations en vigueur.

1.5. Table de correspondance entre les informations demandées par l'article 225-102-1 du code du commerce et les informations publiées par Biom'up

Informations Grenelle 2	Informations publiées par Biom'up	Page
Données sociales		
•Emploi		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	1.2.1. Emploi > 1.2.1.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et zones géographiques	5
Embauches et licenciements	1.2.1. Emploi > 1.2.1.2. Les embauches et les sorties	6
Rémunérations et leur évolution	1.2.1. Emploi > 1.2.1.3. Les rémunérations et leurs évolutions	7
•Organisation du travail		
Organisation du temps de travail	1.2.2. Organisation du travail > 1.2.2.1. L'organisation du temps de travail	8
Absentéisme	1.2.2. Organisation du travail > 1.2.2.2. L'absentéisme	8
•Relations sociales		
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	1.2.3. Relations sociales > 1.2.3.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation	9
Bilan des accords collectifs conclus dans l'entreprise et impacts de ces accords sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés ⁽¹⁾	1.2.3. Relations sociales > 1.2.3.2. Le bilan des accords collectifs	9
•Santé et sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail	1.2.4. Santé et sécurité > 1.2.4.1. Les conditions de santé et sécurité au travail	9
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	1.2.4. Santé et sécurité > 1.2.4.1. Les conditions de santé et sécurité au travail	9
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	1.2.4. Santé et sécurité > 1.2.4.2. Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	10

Informations Grenelle 2	Informations publiées par Biom'up	
Données sociales		Page
•Formation		
Politiques mises en œuvre en matière de formation Le nombre total d'heures de formation	1.2.5. Formation > 1.2.5.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation	11
•Egalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	1.2.6. Egalité des chances > 1.2.6.2. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	12
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	1.2.6. Egalité des chances > 1.2.6.3. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	13
Politique de lutte contre les discriminations	1.2.6. Egalité des chances > 1.2.6.1. La politique de lutte contre les discriminations	12
•Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :		
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession A l'élimination du travail forcé ou obligatoire A l'abolition effective du travail des enfants	1.2.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	13

Informations Grenelle 2	Informations publiées par Biom'up	Page
Données environnementales		
●Politique générale en matière environnementale		
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement	1.3.1. Politique générale en matière environnementale > <i>1.3.1.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales</i>	14
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	1.3.1. Politique générale en matière environnementale > <i>1.3.1.2. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement</i>	15
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	1.3.1. Politique générale en matière environnementale > <i>1.3.1.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales</i>	14
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	1.3.1. Politique générale en matière environnementale > <i>1.3.1.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales</i>	14
●Pollution		
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	1.3.2. Prévention de la pollution > <i>1.3.2.1. Mesures de prévention de rejets dans l'air, l'eau et le sol</i>	15
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	1.3.2. Prévention de la pollution > <i>1.3.2.2. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité</i>	16
●Economie circulaire		
Prévention et gestion des déchets		
Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	1.3.3. Prévention et gestion des déchets > <i>1.3.3.1. Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets</i>	17
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	1.3.3. Prévention et gestion des déchets > <i>1.3.3.2. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	18

Informations Grenelle 2	Informations publiées par Biom'up	
Données environnementales		Page
Utilisation durable des ressources		
Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales	1.3.4. Utilisation durable des ressources > 1.3.4.1. Gestion de l'eau	18
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	1.3.4. Utilisation durable des ressources > 1.3.4.2. Gestion des matières premières	19
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	1.3.4. Utilisation durable des ressources > 1.3.4.3. Gestion de l'énergie	20
Utilisation des sols	1.3.4. Utilisation durable des ressources > 1.3.4.4. Utilisation des sols	20
● Changement climatique		
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	1.3.5. Emissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique	21
L'adaptation aux conséquences du changement climatique		
● Protection de la biodiversité		
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	1.3.6. Biodiversité	21

Informations Grenelle 2	Informations publiées par Biom'up	Page
Engagements sociétaux en faveur du développement durable		
● Impact territorial, économique et social de l'activité de la société		
En matière d'emploi et de développement régional Sur les populations riveraines ou locales	1.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe	21
● Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations Actions de partenariat ou de mécénat	1.4.2. Relations avec les parties prenantes > 1.4.2.1. <i>Les conditions du dialogue avec les parties prenantes</i> 1.4.2. Relations avec les parties prenantes > 1.4.2.2. <i>Les actions de partenariats ou mécénat</i>	22
● Sous-traitance et fournisseurs		
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	1.4.3. Fournisseurs et sous-traitance	23
● Loyauté des pratiques		
Actions engagées pour prévenir la corruption	1.4.4. Loyauté des pratiques > 1.4.4.1. <i>Les actions menées pour prévenir la corruption</i>	23
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	1.4.4. Loyauté des pratiques > 1.4.4.2. <i>Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</i>	24
● Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	1.4.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	24